



COMMUNE DE

St-Légier-La Chiésaz

COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL

No 24-2020 - Séance du 28 septembre 2020 - Ecrite

Pour faire face aux nombreux défis environnementaux, la commune de Saint-Légier-La Chiésaz développe son potentiel de durabilité

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

Des défis de taille attendent la commune de St-Légier-La Chiésaz. Depuis cet automne, la commune entreprend un processus de labellisation Bio Suisse afin d'assurer la mise en place d'Objectifs de Développement Durable (ODD) des pays membres de l'ONU et de l'Agenda 2030.

La labellisation Bio Suisse passe par une reconversion de 2 ans minimum durant lesquelles plusieurs démarches seront entreprises sur la commune. Dès cet automne, la commune renonce par exemple aux traitements et engrais chimiques de synthèse sur l'ensemble du territoire, y compris pour les terrains de sport.

Les surfaces vertes vont évoluer afin de valoriser l'importance du rôle du végétal face aux enjeux climatiques. Des études et analyses de sites sont planifiées afin de garantir à long terme l'approche biologique des espaces verts et offrir un cadre de vie sain et agréable aux habitants et aux gens de passage.

Les employés du service de voirie et des espaces verts de la commune s'organisent afin d'adapter leurs méthodes de gestion des espaces verts en « mode bio ». Des formations continues sont également planifiées pour le personnel communal afin d'assurer cette transition écologique.

Cette démarche s'inscrit dans un cadre global de développement durable, répondant à l'appel de l'ONU et de la Confédération. En effet, d'ici à 2030, les 17 Objectifs de Développement Durable devront être atteints. En entrant dans ce processus, la commune s'assure une participation active à ces objectifs.

Afin de sensibiliser la population au sujet de l'Agenda 2030 de développement durable, la commune de St-Légier-La Chiésaz souhaite impliquer ses citoyens et ceux de la région en insufflant l'esprit des Objectifs de Développement Durable (ODD) et de l'Agenda 2030 à travers une communication intensive et des journées thématiques sur la durabilité.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic
A. Bovay

Le secrétaire
J. Steiner

St-Légier-La Chiésaz, le 14 septembre 2020

M. Thierry George, municipal délégué

Copie au Bureau du conseil communal